

Paris, le 6 juillet 2006

Métiers d'art : un atout pour le développement économique, social et culturel de l'Ile-de-France

Qu'ils soient séculaires ou contemporains, les métiers d'art, porteurs de savoir-faire traditionnels et d'innovation créative, contribuent à la valorisation des métiers manuels et à l'attractivité de l'Ile-de-France. Ces métiers ont un potentiel culturel, économique, social et humain particulier.

Dans le prolongement de ses travaux antérieurs sur le patrimoine francilien et au vu :

- de l'hétérogénéité de ce secteur aux nombreuses spécialités, dont certaines sont menacées ;
- de la multiplicité d'initiatives de la part de nombreux acteurs ;
- de l'existence d'une palette de formation initiale et continue quasi-complète, unique en France et qu'il est de la responsabilité de la Région de préserver et de valoriser ;
- de la variété des dispositifs régionaux, auxquels les métiers d'art peuvent prétendre et la nécessité d'y apprécier le poids relatif de ces professions ;
- de la volonté affichée du Conseil régional de mettre en place un plan pour les métiers d'art afin d'en assurer la promotion ;
- des résultats de l'étude commandée auprès de 5 600 entreprises artisanales d'Ile-de-France,

le CESR émet des propositions pour renforcer ce secteur au travers de trois grands principes :

- la meilleure connaissance de l'existant ;
- la coordination des actions menées ;
- l'initiation de nouvelles actions.

Lisibilité de l'action régionale

Le CESR estime nécessaire d'assurer la lisibilité de l'action régionale sur les métiers d'art par la mise en place d'un programme transversal passant par :

- la création urgente d'une Mission métiers d'art au sein des services régionaux ;
- la création, à moyen terme, du Centre régional du patrimoine (déjà préconisé par l'avis du CESR du 26 octobre 2004 relatif à la protection et valorisation du patrimoine en Ile-de-France) dont les missions seraient étendues aux métiers d'art. Il assurerait la coordination des initiatives des différents organismes et collectivités locales sous la future dénomination de « Centre régional du patrimoine et des métiers d'art ».

Actions économiques

Pour renforcer l'appui économique à ce secteur et lui donner une impulsion régionale, le CESR demande :

- la réactualisation des plafonds des aides régionales ARCAF (Appui régional à la commercialisation de l'artisanat francilien) et AREX (appui régional à l'exportation), inchangés depuis 2001,
- la révision des dépenses éligibles à ces aides,

... / ...

- l'inscription régulière d'un salon sur les métiers d'art dans le volet « salon international en France » de l'AREX,
- une amélioration de l'appui régional aux couveuses et pépinières,
- la mise en œuvre de synergies régionales entre acteurs afin de partager les résultats des recherches et de leurs applications notamment sur les matériaux nouveaux.

Formation professionnelle

Pour inscrire la composante « métiers d'art » dans les priorités de formation professionnelle et se donner les moyens de son suivi, le CESR souhaite :

- l'identification et l'inscription des différentes filières de formation aux métiers d'art au sein du Plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes et des adultes (PRDFP) 2007-2013, en articulation avec le Plan régional des lycées ;
- la conclusion d'un « contrat d'objectifs » en matière de formation initiale et continue pour les métiers d'art entre les principales organisations professionnelles et l'Etat, en association avec les Chambres consulaires ;
- l'intégration des besoins de logement des élèves, apprentis et étudiants en métiers d'art et arts appliqués, dans les dispositifs régionaux existants ;
- une valorisation du temps passé à la transmission du geste et des savoirs notamment par les maîtres d'apprentissage et tuteurs.

Faire savoir

Pour développer une communication forte et adaptée en faveur des métiers d'art le CESR propose :

- une meilleure communication sur les métiers d'art au travers des organismes régionaux avec une identification de correspondants « métiers d'art » ;
- la prise en compte systématique des métiers d'art dans la communication des organismes régionaux de tourisme ;
- l'adaptation du guide régional de l'apprentissage pour rendre lisible l'offre de formation dans les filières de métiers d'art ;
- la poursuite de publications régulières des guides sur les métiers d'art édités par les chambres consulaires en bénéficiant, au besoin, du soutien régional ;
- la participation au prix régional SEMA jeunes et professionnels ou la création par la Région de son propre prix ;
- l'accroissement ou la pérennisation de son soutien dans certaines manifestations de mise en valeur des métiers d'art.

« Métiers d'art : un atout pour le développement économique, social et culturel de l'Ile-de-France » rapport et avis présentés le 6 juillet 2006 en séance plénière du CESR Ile-de-France, par Alain Boulard au nom de la commission de la culture et de la communication.